



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES TOURNAGES SUR SEIGNOSSE

Par décision du 05 février 2025 n°DEC08_20250205, tout tournage de film ou prises de vues sur le domaine public de Seignosse est soumis à une autorisation, une réglementation et une tarification.

Le domaine public communal comprend tous les biens appartenant à la ville de Seignosse, affectés à l'usage direct du public ou à un service public : bâtiments, parcs et jardins, écoles, terrains et équipements de sport, routes, parkings, plages ... Sont concernées toutes les prises de vues réalisées qu'elles soient prises sur terre, sur mer ou dans les airs qui montrent le domaine ci-dessus mentionné.

Article 1 : Demande d'autorisation de tournage

Toutes les demandes doivent être soumise via le site internet de la ville : www.seignosse.fr rubrique démarches en ligne.

Cette autorisation est soumise à étude de faisabilité après réception du formulaire prévu à cet effet qui permet de cibler les besoins spécifiques et de coordonner les demandes, en fonction du plan de travail prévu, avec l'ensemble des services municipaux.

Les demandes doivent être adressées, au minimum 1 mois à l'avance.

La ville n'est pas toujours seule décisionnaire. Pour chacun des cas suivants, il vous faudra contacter l'organisme adéquat :

- Pour les forêts et les dunes, l'ONF
 - La forêt peut parfois être privée. Il faut alors se rapprocher du propriétaire. Un arrêté communal interdit la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles communales.
- Pour les plages, la DDTM
- Pour les routes départementales, l'UTD de Souston
- La réserve naturelle de l'Étang noir, le syndicat mixte de gestion des lieux naturels

Article 2 : Étude des demandes

Les demandes ne seront étudiées que lorsque le dossier sera complet. Pour cela, la liste des documents à fournir est la suivante :

- Formulaire dûment complété ;
- Attestation d'assurance de la production en cas de dommages humains et matériels lors du tournage ;
- Le plan journalier de tournage ;
- Un plan de visualisation d'implantation du tournage ;
- Un dossier de présentation du projet comprenant une description des scènes tournées sur Seignosse ;
- Extrait Kbis de moins de trois mois
- Certificat INSEE
- Le cas échéant, les autorisations des organismes instructeurs (ONF, DDTM, UTD...).
- La Fiche De Sécurité en français par utilisation de produits sur l'espace public (cf article 4)
- Le présent règlement daté et signé.

Dès qu'un dossier est accepté, la municipalité vous fera parvenir le montant de la redevance correspondant aux informations intégrées dans le formulaire de demande, qu'il faudra retourner signer aux services. À l'issue, l'autorisation de tournage sera délivrée à la production.

La ville se réserve le droit de ne pas délivrer d'autorisation de tournage sans devoir s'en justifier.



Article 3 : Règles à respecter sur la commune

- Tous les véhicules stationnés devront avoir le moteur coupé et présenter derrière leur parebrise la copie de l'arrêté municipal
- Toutes les installations, informations ou déchets disposés sur l'espace public devront être obligatoirement retirés à la fin du tournage. Dans le cas contraire, leur retrait sera facturé à la production. Pour rappel, tout dépôt sauvage est passible d'une amende au titre du code de l'environnement et du code forestier.
- En cas de tournage entre 22h et 7h, les nuisances sonores ne sont pas autorisées et devront respecter les arrêtés en vigueur.
- Les groupes électrogènes utilisés devront être insonorisés, équipés de pot catalytique et d'un bac de rétention (déversement fluides). Ils seront installés à l'écart des logements et ne pourront être mis en marche entre 22h et 7h.
- La production ne peut pas se prévaloir de l'utilisation des installations de la commune sans son accord.
- Tout incident doit faire l'objet d'un signalement à la Police Municipale
- Les câbles installés sur la voie publique doivent être protégés et faire l'objet d'une signalisation et d'une sécurisation adaptées.
- Tout le matériel et les véhicules devront être signalés, sécurisés et visibles, de jour comme de nuit.

Article 4 : Prescriptions environnementales

- Le tri des déchets est obligatoire en respectant les flux de collectes (ordures ménagères, papiers/cartonnettes, plastiques/métaux, biodéchets). Le prestataire s'engage à communiquer les consignes de tri du territoire à l'ensemble des acteurs et des prestataires du tournage (cf annexe) ;
- Le demandeur s'engage à proscrire l'utilisation du plastique à usage unique (gobelets, assiettes, couverts, etc) et à utiliser du réemployable ;
- Les bouteilles plastiques sont à proscrire et doivent être remplacées par un mode opératoire qui ne produit pas de déchets (ex : fontaine à eau) ;
- Le demandeur s'engage à réduire au maximum les déchets et organiser leur recyclage ou leur réutilisation ;
- Le demandeur s'engage à fournir la Fiche De Sécurité (FDS) en français lors de l'utilisation de produits sur l'espace public (mousse, neige, confetti, fumé, etc) ;
- Le demandeur s'engage à respecter la biodiversité (faune et flore) présente sur le territoire ;
- L'accès à l'eau (potable ou non potable) est soumis à une autorisation des services de la commune ;
- Le rejet des eaux usées est interdit ou doit être soumis à une autorisation du service compétent ;
- Pour tout souhait de conteneurs poubelles, vous devez vous rapprocher du Sitcom pour en obtenir.

En cas de non-respect des prescriptions citées, l'autorisation de tournage pourrait être annulée. Le demandeur est garant du bon respect de ces prescriptions par l'ensemble des prestataires ou acteurs participant au tournage.

Article 5 : Utilisation de l'image de Seignosse

L'utilisation du nom de la commune de Seignosse devra être validée en amont par le service communication. Le logo de la ville ou, a minima, la mention du nom de ville devra figurer sur le rendu final (générique...) Ce cas ne s'applique par pour les publicités.

Article 6 : tarification**Stationnement et occupation du domaine public***

	Forfait journalier				
Nombre véhicules / caravanes / tentes / zone restauration / groupes électrogènes	1 à 5 emprises (> ou = 60m ²) **	6 à 10 emprises (entre 61 et 125 m ²)	11 à 20 emprises (entre 126 et 250 m ²)	21 à 40 emprises (entre 251 et 500 m ²)	+40 emprises (<501m ²)
Place de stationnement dans la rue (places réservées + prise d'arrêtés de stationnement)	50 €	100 €	175 €	400€	1000€

***Une majoration de 50% sera appliquée en haute saison, soit du 15 juin au 15 septembre.**

****Une emprise = une place de parking.**

Forfait équipe de tournage

Equipe technique	Forfait journalier
Moins de 5 personnes	50 €
De 6 à 30 personnes	90 €
De 30 à 50 personnes	150 €
Plus de 50 personnes	250 €

Vol de drone : 200 € par drone

Tarifs pour utilisation des locaux communaux

	Forfait journalier
Salle des mariages	1 000 €
Salle Maurice Ravaille - 1 ^{er} étage	900 €
Salle Maurice Ravaille - mur à gauche	700 €
Salle de réception	800 €
Bunker	500 €
Salle Vidal (RDC)	800 €
Poste de secours des maitres-nageurs sauveteurs (tarif par cabane)	500 €
Bâtiment des saisonniers	1 500 €
Eglise	600 €
Cours de tennis	300 €
Salle de danse	700 €
Aire de jeux (tarif pour une aire)	150 €
Halles du Penon	1 000 €
Skate parc	200 €
Cimetière	800 €
Fronton	200 €

Mobilisation d'agents communaux, frais de dossier (autorisations, arrêtés municipaux, réservation de l'espace public...): 100 €

Forfait annulation/changement de dates de tournage : 50 €.

Forfait dépassement de dates de tournage : 150 € en sus des tarifications déjà évoquées précédemment.

Aucun tournage sur les plages ne pourra avoir lieu entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

Mise à disposition de matériel

La commune met à disposition quelques barrières afin de délimiter la zone d'installation. Aucun autre matériel ne sera mis à disposition.

Article 7 : cas exceptionnels de non tarification :

Certains critères dérogatoires à la tarification pourront être appliqués :

- Dans le cadre de projets d'associations domiciliées sur le territoire de la communauté de communes s'inscrivant dans le cadre d'une coréalisation avec MACS ou d'une convention de partenariat.
- Dans le cadre de projets d'associations domiciliées sur le territoire de la commune qui n'exigent pas la privatisation et l'usage exclusif de l'espace pour les besoins du tournage.
- Dans le cadre de projets faisant partie d'un dispositif d'accompagnement de MACS, notamment dans le domaine artistique, culturel et/ou sportif et/ou de la vie étudiante, la tarification prendra la forme d'une valorisation en nature.
- Dans le cadre de projets menés par des établissements scolaires situés sur le territoire de la MACS, et œuvrant dans une dynamique partenariale avec la communauté de communes.

Article 8 : Facturation

Les présents tarifs s'entendent en TTC. Leur application se matérialise par l'envoi d'un titre de perception auprès du Producteur.

Le /.... /.....

A

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

La production

Le Maire,
Pierre PECASTAINGS



ANNEXE

MÉMO TRI
TOURISME

+ d'emballages recyclés
+ de matière à réutiliser !
C'est un emballage ?
Déposez-le dans le conteneur de tri !
• Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
• Pensez à les compacter sans les imbriquer !
• Déposez les emballages en vrac, pas en sac.

WASTE SORTING REMINDER
TOURISM

You sort all waste packaging and paper
+ Recycled packaging
+ Material to reuse

For packaging ?
Place in the recycling bin
• There is no need to wash them, just ensure they are empty
• Remember to compress them without stacking them inside each other
• Recycle packaging loose, not in a sack

NOTA SEPARACIÓN
TURISMO

Todos los envases y papeles se separan y reciclan
+ Envases reciclados
+ Material reutilizable

¿Es un envase ?
Depositálo en el contenedor de recogida
• No hace falta lavarlos, basta con vaciarlos
• Es recomendable compactarlos sin encajarlos
• Deposita los envases sueltos, no en bolsos

Emballages en verre
POTS ET BOCAUX EN VERRE
Glass jars - Botes y tarros de vidrio
BOUTELLES EN VERRE
Glass bottles - Botellas de vidrio
FLACONS EN VERRE
Glass containers - Frascos de vidrio

Emballages en plastique et en métal, briques alimentaires
Plastic and metal packaging, cartons - Envases de plástico y metal, tetabriks de alimentos
BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
Plastic bottles and containers
Botellas y frascos de plástico
TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE
All other plastic packaging
El resto de envases de plástico
EMBALLAGES EN MÉTAL
Metal packaging
Envases de metal
BRIQUES ALIMENTAIRES
Food cartons
Tetabriks de alimentos

Papiers et cartonnettes - Paper and small cardboard boxes - Papel y pequeños cartone
CAHIERS, BLOC-NOTES, IMPRESSIONS, COURRIERS, ENVELOPPES, LIVRES
Exercise books, writing pads, printed paper, letters, envelopes, books
Cuadernos, libretas, hojas, cartas, sobres, libros
JOURNAUX, CATALOGUES, PROSPECTUS
Newspapers, catalogues, prospectuses
Periódicos, catálogos, folletos
PETITS EMBALLAGES EN CARTON
Small cardboard packaging
Pequeños envases de cartón

Mes autres déchets ?
And my other waste?
¿El resto de residuos?



LES ORDURES MÉNAGÈRES
En sac fermé
Ce qu'il reste après le tri :
restes alimentaires, litière, couches, essuie-tout, ...



HOUSEHOLD WASTE. In a sealed bag
What is left after sorting:
leftover food and scraps, animal litter, nappies, kitchen roll...
LA BASURA DOMÉSTICA. En una bolsa cerrada
Prevención de residuos:
restos de comida, arena de gatos, pañales, papel de cocina, etc.

Pour vos déchets spécifiques et encombrants :
horaires et liste des déchetteries sur
www.sitcom40.fr
/prevention-sensibilisation/dechets-vacances/vous-etes-touriste

For bulky or specific waste items:
list of waste disposal sites and opening times on www.sitcom40.fr
Para residuos específicos y voluminosos: horarios y lista de puntos de recogida de desechos en www.sitcom40.fr

PRÉVENTION DÉCHETS
Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas
WASTE PREVENTION:
the best waste is waste we don't produce.
Reduce your waste even on holiday.
PREVENCIÓN DE RESIDUOS:
el mejor residuo es el que no se produce.
Incluso en vacaciones, reduce la cantidad de residuos.



Un doute, une question ?
Something you're unsure about?
¿Alguna duda, alguna pregunta?
www.sitcom40.fr
Facebook Sitcom40
Applications : Guide du tri (Citrec)
PanneauPocket (Sitcom40)



Dossier - 150 Contenu Niveau 602 142 1015 - 10/2016 (publ.) - CITEO (27/16)